

**FRAP PAT'**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°453/2010/CE modifiant le Règlement n°1907/2006/CE (REACH)

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ****1.1 – Identificateur du produit :**

FRAP PAT'

**1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**

Produit Biocide (TP14 Rodenticide) - Appât utilisé dans la lutte contre les rongeurs.

**1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

LIPHATECH S.A.S

Bonnel – BP 3 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 35 70 - Fax : 05 53 69 35 71

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Fax : 05 53 47 95 01

Mail : [fds@desangosse.com](mailto:fds@desangosse.com)

**1.4- Numéro d'appel d'urgence**

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

---

**2 – IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 – Classification de la substance ou du mélange**

➤ Conformément à la Directive 1999/45/CE et ses adaptations :

Symbole : -

Phrases de risque : R52/53

➤ Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :

Symbole : -

Phrases de risque : H412

**2.2 – Éléments d'étiquetage**

➤ Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :

Symbole : -

Phrases de risque :

**H412** : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

**P102** : Tenir hors de portée des enfants

**P234** : Conserver uniquement dans le récipient d'origine

**P270** : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

**P273** : Eviter le rejet dans l'environnement

**P301+P310** : En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre anti poison ou un médecin

**P501** : Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale.

➤ Autres éléments d'étiquetage :

Respecter les précautions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

**2.3 – Autres dangers**

-

---

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 03/12/2013

### 3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce mélange contient 25 mg/kg de Difethialone (N° CAS : 104653-34-1).

- Classification et étiquetage de la substance selon la Directive 67/548/CEE et ses adaptations :

| Nom chimique | Symbole (s) | Phrases de risque (*)                |
|--------------|-------------|--------------------------------------|
| Difethialone | T+, N       | R26/27/28 ; R48/23/24/25 ;<br>R50/53 |

- Classification et étiquetage selon la Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

| Nom chimique | Pictogramme (s)     | Mentions de danger (*)              |
|--------------|---------------------|-------------------------------------|
| Difethialone | SGH06, SGH08, SGH09 | H300 ; H310 ; H330 ;<br>H372 ; H410 |

\*Libellé complet des phrases de risque et de mentions de danger : voir section 16.

### 4 – PREMIERS SECOURS

#### 4.1- Description des premiers secours

En cas d'exposition suspectée, consulter immédiatement un médecin. A noter que les symptômes d'empoisonnement peuvent surgir quelques jours après l'ingestion.

- **CONTACT AVEC LES YEUX :**
- Garder l'œil ouvert et rincer doucement et délicatement avec de l'eau pendant 15-20 minutes.
  - Ôter les lentilles de contact si vous en portez après les 5 premières minutes de rinçage, puis continuer à rincer l'œil.
  - Mettre en observation pour les symptômes décrits ci-dessus
- **INHALATION :**
- Non applicable.
- **CONTACT AVEC LA PEAU :**
- Ôter les vêtements contaminés. Laver avant réutilisation.
  - Rincer immédiatement la peau avec du savon et de l'eau.
  - Surveiller pour les symptômes décrits ci-dessus.
- **INGESTION**
- Laver la bouche à l'eau claire.
  - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage/l'étiquette/la fiche de données de sécurité.
  - Ne pas faire vomir sauf avis contraire du centre antipoison ou du docteur.
  - Ne rien administrer oralement chez une personne inconsciente.

#### 4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes cliniques :** saignement nasal, saignement des gencives, crachement de sang, apparition d'hématomes multiples ou étendus, apparition généralement brusque d'une douleur viscérale inhabituelle.

**Symptômes biologiques :** sang dans les urines, augmentation du temps de coagulation.

#### 4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Le traitement primaire est antidotal plutôt qu'un diagnostic clinique. Antidote : la vitamine K<sub>1</sub> spécifique (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K<sub>1</sub> (vitamine K<sub>3</sub> : ménadione par exemple) ne sont pas très actifs et ne doivent pas être utilisés. L'efficacité du traitement est évaluée par la mesure du temps de coagulation. Ne pas interrompre le traitement jusqu'à ce que le temps de coagulation redevienne et DEMEURE normal. En cas d'intoxication sévère, il pourrait s'avérer nécessaire d'administrer, en complément de la vitamine K<sub>1</sub>, du sang ou du plasma frais congelé ou un facteur humain de coagulation : PPSB humain pour injection intraveineuse.

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 03/12/2013

Page 2 sur 7

## **5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1- Moyens d'extinction**

Utiliser de la mousse, de la poudre chimique, du dioxyde de carbone, ou de l'eau en pulvérisation. La mousse et la poudre chimique en tant que moyen d'extinction de feu sont préférables pour éviter la déperdition d'eau excessive.

### **5.2- Dangers particuliers résultant de la substance**

Le mélange n'entraîne pas la formation connue de substance de décomposition dangereuse dans les conditions normales de stockage. Des dégagements normaux de combustion organique seront produits en cas de pyrolyse ou combustion.

### **5.3- Conseils aux pompiers**

Port d'un appareil respiratoire autonome et de vêtements de protection appropriés.

Il n'y a pas de dangers particuliers relatifs au feu. La substance n'est pas hautement inflammable ni auto-inflammable, n'est ni oxydante ni explosive et ne dégage pas d'excès de volume de gaz en chauffant

---

## **6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**

### **6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Les intervenants doivent prendre les précautions nécessaires lors de la manipulation et du stockage. Consulter également la section 8.

### **6.2- Précautions pour la protection de l'environnement**

Le mélange est nocif pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. En cas d'important déversement dans l'eau, éviter que le produit ne soit entraîné vers les canalisations et les eaux courantes. Si l'eau contaminée atteint malgré tout les systèmes de canalisation ou eaux courantes, informer immédiatement les autorités compétentes.

### **6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Le produit peut être recueilli par des moyens mécaniques (pelle et balai par exemple). Ramasser le produit et le placer dans des récipients pour récupération et élimination. Après ramassage, nettoyer la zone contaminée avec de l'eau et du détergent. Eviter la dispersion d'eau de nettoyage vers les égouts ou les cours d'eau.

### **6.4- Références à d'autres sections**

—

---

## **7 – MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lisez attentivement l'étiquette avant toute manipulation/utilisation.

Equipe de protection : consulter la section 8

Se laver les mains après avoir manipulé le produit. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ou mâcher du chewing-gum pendant la manipulation du produit.

### **7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Stocker en sécurité. Conserver dans l'emballage original.

Garder le produit éloigné de la nourriture et de la portée des enfants.

### **7.3 – Utilisations finales particulières**

Ce produit est un appât destiné à la lutte contre les rongeurs.

---

## **8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1 – Paramètres de contrôle**

Les normes d'exposition habituelles ne sont pas déterminées pour la substance active.

### **8.2- Contrôles de l'exposition**

En cas d'exposition fréquente ou prolongée, il est recommandé de se soumettre à une vérification du temps de coagulation.

---

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 03/12/2013

Page 3 sur 7

**PROTECTION RESPIRATOIRE :**

Non applicable.

**PROTECTION DES MAINS :**

Il est recommandé aux intervenants de porter des gants en latex ou des gants jetables adaptés aux dangers biologiques. Prendre les précautions nécessaires lors du retrait et de l'élimination des gants. Laver les mains immédiatement après toute manipulation.

**PROTECTION DES YEUX :**

Ce produit est une pâte non poussiéreuse, non irritante et qui n'engendre pas de risque d'éclaboussure ou d'impact. Une protection des yeux n'est pas nécessaire si elle est correctement utilisée.

**PROTECTION DE LA PEAU :**

Ce produit est une pâte non poussiéreuse, non irritante et non sensibilisante. Un vêtement de protection spécifique ou autre équipement de protection personnelle n'est pas requis si le produit est correctement utilisé.

---

## 9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### **9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**ASPECT :** Pâte

**COULEUR :** Bleu

**ODEUR :** Odeur de céréales

**POINT DE FUSION :** Non applicable

**TEMPERATURE DE DECOMPOSITION :** Données non disponibles

**INFLAMMABILITE :** Pas hautement inflammable

**TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMABILITE :** Données non disponibles

**PROPRIETES OXYDANTES :** Non oxydant

**EXPLOSIVITE :** Non explosif

**PRESSION DE VAPEUR :** Données non disponibles

**DENSITE :** 1.1444 g/mL mesurée à 25°C

**CONSTANTE DE HENRY :** Données non disponibles

**pH :** 6.51 à 6.75

**SOLUBILITE DANS L'EAU :** Non miscible

**COEFFICIENT DE PARTAGE OCTANOL/EAU :** Données non disponibles

**VISCOSITE :** Non applicable

### **9.2- Autres informations**

-

---

## 10 – STABILITE ET REACTIVITE

### **10.1- Réactivité**

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulations.

### **10.2- Stabilité chimique**

Le mélange est stable dans les conditions normales de stockage.

### **10.3- Possibilité de réactions dangereuses**

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

### **10.4- Conditions à éviter**

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulation.

### **10.5- Matières incompatibles**

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues en contact avec d'autres substances.

### **10.6- Produits de décomposition dangereux**

Le mélange n'entraîne pas la formation connue de substance de décomposition dangereuse dans les conditions normales de stockage. Des dégagements normaux de combustion organique normale seront produits en cas de pyrolyse ou combustion.

---

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 03/12/2013

## 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1- Informations sur les effets toxicologiques

#### **TOXICITE AIGUE**

##### Etudes menées sur le mélange :

DL<sub>50</sub> voie orale (Rat) : > 2500 mg/kg

DL<sub>50</sub> voie cutanée (Rat) : > 2000 mg/kg.

CL<sub>50</sub> par inhalation : Non applicable.

Irritation oculaire : Non irritant.

Irritation cutanée : Non irritant.

Sensibilisation : Non sensibilisant

#### **TOXICITE PAR DOSE REPETEE :**

##### Etudes menées sur la substance active Difethialone

LOAEL – Rat (90 jours) : 4 µg/kg de rat/jour basé sur les modifications hémorragiques observées par nécropsie.

LOAEL – Chien (90 jours) : 20 µg/kg de chien/jour basé sur les modifications hémorragiques observées par nécropsie.

La substance active est classée comme étant dangereuse et pouvant gravement nuire à la santé en cas d'exposition prolongée.

**DONNEES CANCERIGENES** : Aucune donnée disponible pour le mélange.

Substance active Difethialone : Pas d'effet cancérogène mis en évidence.

**DONNEES MUTAGENES** : Aucune donnée disponible pour le mélange.

Substance active Difethialone : Pas d'effet mutagène mis en évidence *in vivo* ou *in vitro*.

**TOXICITE SUR LA REPRODUCTION** : Aucune donnée disponible pour le mélange.

Substance active Difethialone : Pas d'effet toxique mis en évidence sur la reproduction.

---

## 12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1- Toxicité

#### Etudes menées sur la substance active Difethialone

#### **TOXICITE AQUATIQUE AIGÜE**

LC<sub>50</sub> – Poisson (96 h.) : max 75 µg/L (*Leponis Macrochirus*), 51 µg/L (*Oncorhynchus Mykiss*)

CbE<sub>50</sub> – Algue (96 h.) : 65 µg/L (*Selenastrum capricornutum*)

CE<sub>50</sub> – Daphnies (48 h.) : 4.4 µg/L (*Daphnia magna*)

La substance est par conséquent très toxique pour les organismes aquatiques.

#### **TOXICITE SUR LES ESPECES TERRESTRES**

Ver de terre (*Eisenia foetida*) = NOEC Aiguë : 500 mg/kg de terre - CL<sub>50</sub> Aiguë : > 1000 mg/kg terre

#### **TOXICITE SUR L'OISEAU**

DL<sub>50</sub> orale aiguë : 23.5 mg/kg de poids vif (*Coturnix coturnix*), 0.264 mg/kg de poids vif (*Colinus virginianus*)

Régime alimentaire à court terme (30 jours) CL<sub>50</sub> : 1.94 mg/kg de nourriture (*Anas platyrhynchos*), 0.56 mg/kg de nourriture (*Colinus virginianus*)

### 12.2- Persistance et dégradabilité

La substance n'est pas considérée comme étant biodégradable dans les conditions environnementales ou lors de procédés de traitement des eaux d'égouts. L'hydrolyse et la photolyse ne sont pas supposées être des procédés significatifs dans l'environnement. La substance est lentement dégradée dans la terre avec une DT<sub>50</sub> > 1 an dans les conditions aérobiques et n'est pas supposé se volatiliser ou persister dans l'air en quantités importantes.

### 12.3- Potentiel de bioaccumulation

Le Log Pow Octanol/Eau est de 6,3 ce qui indique qu'il y'a un potentiel à la bioaccumulation dans la chaîne alimentaire.

### 12.4- Mobilité dans le sol

La substance est fortement et rapidement absorbée par la terre. Même si elle est indirectement rejetée sur la terre en petites quantités, il est peu probable qu'elle pénètre la surface de la terre et improbable qu'elle atteigne la nappe phréatique en quantités importantes.

---

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 03/12/2013

### **12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Potentiel PBT.

### **12.6- Autres effets néfastes**

À ce jour pas d'autres effets indésirables connus.

---

## **13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

### **13.1- Méthodes de traitement des déchets**

#### **Emballages vides :**

Déposer les emballages vides en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

L'emballage ne doit pas être réutilisé, ni recyclé.

#### **Emballages contenant encore du produit :**

Éliminer les produits non utilisés ou souillés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Pour identifier la déchetterie la plus proche de chez vous, consulter le site de l'U.P.J. (Union des Entreprises pour la protection des jardins et des espaces publics) : [www.upj-asso.org](http://www.upj-asso.org)

---

## **14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### **14.1- Numéro ONU**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

### **14.2- Nom d'expédition des Nations Unies**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

### **14.3- Classe(s) de danger pour le transport**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

### **14.4- Groupe d'emballage**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

### **14.5- Dangers pour l'environnement**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

Le mélange est nocif pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. La substance active contenue dans ce mélange est toxique pour l'environnement aquatique.

### **14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

Consulter également les sections 7 et 8.

### **14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non concerné.

---

## **15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

### **15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Prescriptions nationales :**

Nomenclature des Installations Classées (France) :

N° I.C.P.E. : Non classé

### **15.2- Évaluation de la sécurité chimique**

La substance active contenue dans ce produit est exemptée d'évaluation sur la sécurité chimique.

---

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 03/12/2013

## 16 – AUTRES INFORMATIONS

### **Libellé des phrases R mentionnées à la section 3 :**

R 26/27/28 : Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 48/23/24/25 : Toxique, risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### **Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :**

H300 : Mortel en cas d'ingestion

H310 : Mortel par contact cutanée

H330 : Mortel par inhalation

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Abréviations :**

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL<sub>50</sub>: Dose létale 50%

CL<sub>50</sub>: Concentration létale 50%

LLNA: Local Lymph Node Assay

NOEL: No observable level effect

NOEC: No observed effect concentration

CE<sub>50</sub>: Concentration efficace

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistent, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

### **Détails des modifications depuis la dernière édition :**

Section 2 : Mise à jour des éléments de classification et d'étiquetage conformément au règlement 1272/2008/CE (Règlement CLP).

-----

*Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.*

*Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.*

*Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.*

---

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 03/12/2013